

Bréhat

Bulletin d'information municipale de Bréhat

infos

N°58 Février 2011

Sommaire

Vœux

Vie quotidienne

- Repas du CCAS
- Cérémonies du 11 novembre
- Recensement

Ehpad

- Médailles du travail

Jumelage

- Voyage à Itterswiller

Vie associative

- Amicale laïque
- Forum des associations
- Proto festival

Environnement

- Le tri ça me dit
- Poubelles

Urbanisme

- Permis de construire et autorisations d'urbanisme

Les oiseaux de l'archipel bréhatin

Moulin du Birlot

Diffusion de Bréhat Infos

Numéros utiles

Etat-civil

Vœux



“ Environ cent vingt personnes étaient rassemblées, le samedi 15 janvier 2011, pour les vœux de la commune. Bréhat Infos publie, comme à l'habitude, le discours du maire prononcé à cette occasion. Une vidéo de ce discours et le diaporama retraçant des faits marquants de l'année, projeté à cette occasion, sont consultables sur le site internet de la commune <http://www.iledebrehat.fr/> ”

Mesdames, messieurs, chers amis,

Je suis heureux de vous accueillir pour cette traditionnelle cérémonie des vœux. Malheureusement, cette soirée est endeuillée par la disparition brutale de Raymond Léon. Nous avons bien sûr une pensée affectueuse pour Marianne et Denis.

Nous sommes un peu plus nombreux ce soir que l'an dernier à la même époque car la neige avait rendu difficiles les déplacements. Pour cette dixième cérémonie, le temps est heureusement plus clément.

Je voudrais tout d'abord souhaiter à chacun d'entre vous une bonne et heureuse année. J'aimerais que 2011 vous apporte joie, bonheur et prospérité à vous et vos familles ainsi que la réussite dans tout ce que vous entreprendrez.

Je forme les mêmes vœux pour tous ceux qui ne peuvent pas être avec nous ce soir quelle qu'en soit la raison.

Je veux évoquer maintenant quelques faits marquants de 2010.

Le logement était une des préoccupations majeures des jeunes Bréhatins. En 2009, nous avons modifié le Plan d'occupation des sols afin de permettre à ceux qui le souhaitaient d'accéder à la propriété sur des parcelles dont la commune conserverait, à long terme, la maîtrise du foncier. Ces terrains constructibles sont aujourd'hui disponibles.

En 2010, nous avons achevé la rénovation de 2 appartements dans la maison du Goaréva. Ils ont été livrés au mois de juin et donnés aussitôt en location à de jeunes actifs de Bréhat. Nous souhaitons poursuivre dans cette voie et envisageons

la restauration des 2 logements qui se trouvent au-dessus de la cantine, dans ce que nous appelons tous l'école du bas.

Mais la vie à Bréhat, c'est aussi une vie culturelle. Et celle-ci est bien présente grâce aux diverses associations. Je veux leur dire quelle attention nous leur portons et combien je respecte leur autonomie. Je tiens à rendre hommage à ces bénévoles qui tout au long de l'année organisent diverses manifestations pour le plaisir de tous, grands ou petits.

Le succès du forum des associations, le 30 décembre dernier, démontre bien l'intérêt que nous portons à la culture et à la vie associative. Je félicite les organisateurs et je les assure de mon total soutien.

Un autre moment fort de l'année 2010 - que la neige à Bréhat a bien failli compromettre - fut le voyage à Itterswiller. Il a été organisé de main de maître par le Comité de jumelage. L'accueil de nos amis d'Itterswiller a été très chaleureux. Outre les bons souvenirs et les cadeaux échangés, nous sommes revenus avec, sans doute, quelques kilos en plus ! Bien évidemment nos meilleurs vœux accompagnent Itterswiller pour 2011.

2011 sera une année de grands travaux : **La caserne des pompiers** : Le permis de construire a été déposé en décembre dernier par Monsieur Le Traon, architecte de St-Brieuc, retenu dans le cadre d'un concours organisé par le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), qui est le maître d'ouvrage. Les normes imposées aujourd'hui pour la construction d'un centre de secours sont malheureusement très coûteuses. La commune assurera une part importante du financement.



La déchèterie : devant la complexité des règlements, lois et normes françaises et européennes en matière de déchets, nous avons été amenés à faire appel à un bureau d'étude. Les plans définitifs de cette nouvelle déchèterie seront arrêtés lors d'une prochaine réunion du Conseil municipal. Nous devrions réceptionner l'ouvrage avant la fin de l'année.

L'école de voile : la commune est propriétaire de l'immeuble donné en location à l'Association "Les Albatros". Cet immeuble doit être mis aux normes. Les travaux, qui sont en cours, concernent l'électricité, la plomberie, les sanitaires, les huisseries et l'accessibilité. Ils seront livrés avant l'été.

La citadelle : les entreprises qui vont intervenir pour procéder aux travaux d'étanchéité de la toiture/terrasse, de ventilation de l'immeuble et de drainage des douves ont d'ores et déjà été choisis.

Le chemin qui mène au cabinet médical : c'est un sujet ancien qui va trouver enfin une issue satisfaisante. Ce chemin appartenait à Madame Giner-Dufour. Elle a accepté de le céder à la commune. Un bornage a été réalisé. La société HCE, seule entreprise à avoir répondu à l'appel d'offres a été retenue pour aménager ce passage. Les travaux devraient débuter très rapidement. Nous disposerons, enfin, d'un chemin carrossable et en cas d'intempéries, nous garderons les pieds au sec !

Les réseaux électriques aériens : nous procéderons à l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques aériens dans deux nouveaux endroits : au Tertre Blanc et au Tertre Simon.

La cale de la Corderie, démontée pour des raisons de sécurité, sera reconstruite, les Affaires Maritimes ayant donné leur accord.

L'Association pour la sauvegarde et l'entretien du **patrimoine religieux** de Bréhat a fait don de 20 000 € à la commune. Cette somme permet de restaurer la chapelle St Michel, la chapelle Keranroux et le retable de l'église paroissiale. Nous remercions encore vivement cette association pour sa fidèle générosité.

Voilà quelques-uns des grands travaux à venir dont le dossier est bouclé.

Je voudrais dire quelques mots à propos du passe-pied du Port-Clos qui mène au Goaréva. Vous avez comme moi constaté sa détérioration rapide. Sa réfection, longtemps attendue et réalisée avant l'été dernier, avait pourtant été applaudie par tous. Il est vrai que cela nous changeait des trous et des bosses précédents ! La commune n'était pas partie prenante dans la réfection de cet ouvrage ni financièrement ni dans le choix du revêtement. La société Eiffage, mandatée par la CCI, a utilisé un enrobé à froid qui n'a pas adhéré au support en béton existant. Des analyses sont actuellement en cours pour déterminer l'origine de cette malfaçon. J'ai signalé la dangerosité, l'inconfort de cette cale et la pollution qui résultait de ces malfaçons, tant au président de la CCI qu'au président du Conseil Général, propriétaire de l'ouvrage. Je leur ai demandé d'achever rapidement ces travaux.

L'un des éléments culturels de l'année 2011 sera l'organisation du festival "Les Insulaires". Ce projet a été décidé par le conseil d'administration de l'Association des Îles du Ponant (AIP) dont Bréhat est l'un des 15 membres fondateurs.

Cette manifestation a pour ambition de resserrer les liens entre les îles et de permettre aux populations de se rencontrer, d'échanger et de partager leurs expériences.

La première édition de ce festival se déroulera sur l'île d'Yeu, du vendredi 16 au dimanche 18 septembre 2011.

Trois jours de fête entre îliens et pour les îliens. Retenez bien ces dates ! Nous vous en reparlerons au cours de cette année.

Le festival tournera ensuite chaque année d'île en île. En 2012, ce sera Belle-Île, en 2013, Ouessant et pourquoi pas Bréhat l'année suivante !

En cette année de recensement de la population bréhatine, trois nouvelles familles se joignent à nous :

Monsieur et Madame Timothy Hewitt et leurs enfants, Camille et Oscar, Monsieur et Madame Goulc'hen Colas et leur fils Sayan. Oscar Hewitt et Sayan Colas sont scolarisés à Bréhat depuis leur arrivée. Ces 2 enfants viennent augmenter l'effectif de notre école qui passe ainsi de 30 à 32 élèves.

Monsieur et Madame Stéphane Jean sont les nouveaux propriétaires de l'Epicierie. Ils succèdent à Marie-Thérèse et Hervé Le Cam.

Bienvenue parmi nous. Sachez que l'hospitalité bréhatine n'est pas un vain mot.

Nous avons également accueilli à la rentrée scolaire 2 nouveaux instituteurs : David Nicolas, nommé Directeur et Pascal Giannantoni pour un remplacement jusqu'en février.

Bon courage à eux deux !

Je ne voudrais pas conclure ce discours sans avoir une pensée particulière pour Marcel Roux qui nous a quittés brutalement le 2 juillet dernier. Marcel était un inconditionnel de Bréhat, un ami fidèle. Il fut conseiller municipal pendant 19 ans et adjoint pendant 7 ans. Il avait été nommé maire adjoint honoraire. Sa convivialité, sa bonne humeur, son sens des autres, sa joie communicative nous le rendaient très attachant. Nous le regretterons longtemps.

Enfin, je tiens à remercier ici chaleureusement, l'ensemble du personnel communal pour la qualité de son travail. Je veux remercier aussi tous les élus et toutes les personnes associées à la vie économique, touristique, culturelle, médicale, sociale ou religieuse qui font que vivre à Bréhat toute l'année reste possible et agréable.

Dans ces remerciements, je ferai une mention spéciale pour les sapeurs pompiers bénévoles de Bréhat et notre médecin qui, de jour comme de nuit, veillent sur notre sécurité et nous portent secours tout au long de l'année.

De nouveau, je vous adresse à toutes et à tous, à vos proches et à vos familles, en mon nom et au nom de toute l'équipe municipale, mes meilleurs vœux de courage, de réussite et de bonheur.

Et maintenant, partageons ensemble la galette des rois et buvons à l'amitié et à cette nouvelle année.

Bonne année à vous tous !

Bloavezh mat !

Patrick Huet
Maire



L'assemblée pendant le discours du maire.

Vie quotidienne

Repas du CCAS

Le dimanche 12 décembre 2010, une cinquantaine de participants, convives de plus de 70 ans et conseillers municipaux ont pris part au traditionnel repas organisé par le CCAS et la commune. Ce déjeuner avait lieu, au Bourg, au restaurant l'Enez Vriad.

Dans son propos de bienvenue le maire a voulu ne pas oublier les personnes absentes. Le déjeuner proprement dit a été suivi de chansons, reprises en cœur par l'assistance, et de textes humoristiques. Les participants sont repartis satisfaits de ce repas et de ce moment de convivialité.



Cérémonies du 11 novembre

Chaque année, la commune et l'Union Fédérale des Anciens Combattants (section de Paimpol) organisent des cérémonies pour commémorer le 8 novembre et le 11 novembre.

Y participent notamment les pompiers. Les cérémonies du 11 novembre 2011 se sont déroulées dans des conditions climatiques très difficiles qui n'ont pas découragé l'assistance en même nombre qu'à l'habitude. Par contre les traditionnels rassemblements sur la place du Bourg et recueillement sur la tombe des Anglais se sont déroulés exceptionnellement sous le porche de l'église.

A l'issue de la messe célébrée par l'abbé Le Forestier, le maire a lu le message du secrétaire d'Etat aux Anciens combattants et après une minute de silence une gerbe a été déposée au pied du monument aux morts.

La vice-présidence de l'Union fédérale des anciens combattants, Noyale Kerspern, a pris la parole pour rendre hommage aux combattants anglais enterrés dans le cimetière marin. Elle a également évoqué le devoir de mémoire : "Il est de notre responsabilité de transmettre le

souvenir de ces combats, notamment aux plus jeunes, car ils doivent savoir que la liberté est un bien précieux, extrêmement fragile et qui ne va pas de soi. Nous devons tous nous interroger sur la façon dont nous pouvons réaliser cette transmission de mémoire, à nos enfants, à nos petits enfants, aux jeunes que nous côtoyons". Avant de conclure : "Quelle que soit la guerre nous pouvons dire merci à ceux qui ont sacrifié leur vie pour la liberté et pour la paix, pour notre liberté et pour notre paix".

Malgré le temps exécrable, le maire, Patrick Huet et la vice-présidente de l'UFAC, Noyale Kerspern, se sont rendus ensuite au cimetière marin.



Ehpad Kreiz ar mor

Médailles du travail

Mercredi 19 janvier 2011, lors de la traditionnelle cérémonie des vœux de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées dépendantes (EHPAD) de Kreiz Ar Mor, Monsieur Guy Croissant, directeur du Centre hospitalier de Paimpol, a remis à quatre agents, des médailles d'argent du travail qui les récompensent de leurs années de dévouement auprès des résidents.

Ont ainsi reçu la médaille d'argent : Marie-Odile Bocher, Béatrice Mével, Annie Brocher, Elisabeth Cadoux

De gauche à droite : Marie-Odile Bocher, le directeur du centre hospitalier de Paimpol : Monsieur Guy Croissant, Béatrice Mével, le maire : Patrick Huet, Annie Brocher, Elisabeth Cadoux



Recensement

Le recensement se déroule à Bréhat du 20 janvier au 19 février.

Nos deux agents recenseurs sont Marie Deluchat-Lec'hvien et Soraya Prigent. Elles ont donc été recrutées pour effectuer cette enquête obligatoire auprès de la population. Elles sont munies d'une carte officielle, elles remettent à chacun des habitants deux questionnaires, l'un pour l'habitation, l'autre pour ses occupants. Elles peuvent, en cas de demande, aider les personnes à les remplir ; elles récupéreront ces documents une fois complétés.

Le recensement de la population est très important, car il apporte des renseignements qui seront analysés et aideront à l'établissement de statistiques sur le nombre d'habitants de la commune et sur leurs caractéristiques : âge, profession, situation familiale, transport et déplacement quotidiens, conditions de logement. Il permet également aux professionnels de mieux connaître l'ensemble de l'habitat de la commune, de quantifier les possibilités de leurs effectifs, enfin aux associations de mieux être à l'écoute des aspirations de la population.

Les résultats de ce recensement permettront également la prise de décisions en matière d'équipements collectifs (école, hôpital...).

Les réponses sont strictement confidentielles et protégées par la loi ; elles seront transmises à l'INSEE qui établira des statistiques rigoureusement anonymes.

Soraya Prigent et Marie Deluchat-Lec'hvien.



Voyage à Itterswiller

Le Comité de jumelage a organisé un voyage à Itterswiller le premier week-end de décembre 2010.

Trente-cinq personnes ont fait le déplacement par différents moyens de transport : vedette, car, train, avion et voitures.

Nous sommes partis sous la neige et en avons trouvé à l'arrivée étonnamment moins qu'en Bretagne.

Vincent Kieffer, maire d'Itterswiller, nous attendait à la gare de Strasbourg. Un car nous a transportés jusqu'à Itterswiller où nous avons été accueillis chaleureusement par nos correspondants malgré l'heure tardive (22h15).

Samedi matin, les Bréhatins restaient dans les familles. Le déjeuner s'est composé d'une choucroute alsacienne pour presque tous. L'après-midi était consacrée à la visite de Colmar et de son marché de Noël par un temps froid et ensoleillé : le vin chaud était le bienvenu pour certains d'entre nous. Sur le chemin de retour nous avons fait

une visite, hélas trop rapide, du marché de Noël médiéval de Ribeauvillé. Le soir, repas en famille.

Dimanche fut la journée du jumelage.

Grand-messe à 10h30 chantée par la chorale d'Itterswiller et dépôt d'une gerbe au monument aux morts. Nous nous sommes ensuite rendus à la salle polyvalente pour entendre les discours des deux maires qui ont chacun rappelé les liens qui nous unissent depuis 35 ans. Les enfants de l'école ont interprété joliment deux chansons dont une en alsacien. Le conseiller général du canton de Barr a adressé également quelques mots de bienvenue. Un vin d'honneur a précédé l'excellent repas qui nous a été servi dans cette même salle, menu gastronomique qui a été très apprécié : foie gras avec mini kougelhopf, sauté de biche sauce grand veneur, fromage régional, verrine de griottes au kirsch avec mousse à la menthe et mousse au

chocolat. Durant ce repas accompagné bien sûr de vins produits par nos amis d'Itterswiller, Robert Keller, maire honoraire, nous a présenté et commenté avec verve et humour un diaporama retraçant l'origine et les 35 ans du jumelage. La soirée s'est passée en famille, beaucoup se sont retrouvés au restaurant autour d'une tarte flambée (flamenkuch).

Lundi matin, la neige tombait à gros flocons. Sur le chemin de Strasbourg, nous nous sommes arrêtés au musée du pain d'épice à Gertwiller. A Strasbourg, nous avons visité la cathédrale et son horloge astronomique, déjeuné à midi chez Gruber, restaurant réputé, et visité la ville et son marché de Noël l'après-midi. Chacun a pu ainsi rapporter quelques souvenirs et faire des achats de Noël tout en admirant les merveilleuses décorations de la ville et des maisons particulières.



Dimanche 5 décembre 2010.

Dépôt de gerbe au monument aux morts.

De gauche à droite : le maire d'Itterswiller, Vincent Kieffer, le vice-président du conseil général, Alfred Becker, les élus de Bréhat, Patrick Huet, maire, Jean-Pierre Bocher, premier adjoint, Marie Louise Rivoalen, troisième adjointe.



Dimanche 5 décembre 2010.

Avant le dépôt de gerbe au monument aux morts. L'assistance des Itterswillergeois et des Bréhatins.



Lundi 6 décembre 2010.

Le groupe des Bréhatins posant devant le musée du pain d'épices à Gertwiller.

Vie associative

Amicale laïque

L'Amicale laïque présente ses activités.

Fondée en 1949, l'Amicale laïque a pour but de financer des projets sociaux-éducatifs liés en particulier à l'école et aux enfants de l'île en général. Elle participe également à divers projets au bénéfice de la population bréhatine de tous âges.

Depuis l'automne 2004, les membres du Bureau sont Myriam Le Négaret, présidente, Sophie Cornu, secrétaire, Céline Tartault, trésorière.

L'association récupère des fonds à travers diverses activités, comme la vente de gâteaux, Halloween, la chasse aux œufs de Pâques, des repas, les feux de la Saint-Jean, etc.

Depuis 2009, l'association bénéficie d'une subvention municipale : nous en remercions la commune. Nous remercions aussi toutes les autres associations bréhatines, soit pour leurs dons pécuniaires, soit pour leur aide lors de manifestations organisées.

Chaque année, le point fort de l'amicale et de l'école, c'est Noël. Comme le veut la tradition, chaque enfant de l'école et les plus petits reçoivent un cadeau du Père Noël, ainsi qu'un cadeau pour chaque classe. Ce projet nous coûte environ 1 800 €.

Cette année, l'école a pour projet une classe "trappeur" en 2011, pour les enfants à partir de la moyenne section (4 ans).

Pour aider au maximum son financement, nous organiserons diverses activités (vente de gâteaux, paëlla, loto).

Céline Tartault,
trésorière et
Myriam Le Négaret,
présidente.



Mais voilà, les meilleures choses ont une fin. Mardi matin, réveil aux aurores, départ d'Itterswiller à 5h pour prendre le train à 6h25 à Strasbourg. Arrivée à Bréhat dans l'après-midi, sans neige, mais avec un vent d'Est glacial.

Nous garderons de ce voyage des souvenirs chaleureux du formidable sens de l'accueil de nos amis alsaciens.

Des liens se sont noués ou confortés entre Bréhatins et Itterswillergeois qui, à n'en pas douter, garderont le contact et chercheront à se revoir avant le prochain voyage de jumelage.

Le diaporama conçu par Robert Keller et Marc Zinck est disponible sur le site de la commune :

<http://www.iledebreat.fr/>



Joyeux échange de cadeaux au cours du déjeuner de gala en présence du Père Noël et du Christkindel. De gauche à droite, le maire d'Itterswiller, Vincent Kieffer, Marie Thérèse Colin, présidente du Comité de jumelage, le maire de Bréhat, Patrick Huet, Pierrette Dubreil, secrétaire-trésorière du Comité de jumelage.



"Route des vins" enneigée à Itterswiller.

Forum des associations

14 associations bréhatines avaient donné rendez-vous au public le 30 décembre 2010 à la salle polyvalente de 10h à 18h.

Chacune d'elles avait installé son stand la veille, en y disposant les objets réalisés par ses adhérents, qu'elle proposait à la vente, ainsi que des brochures explicatives. La décoration murale était constituée de tentures réalisées par les animatrices et les résidents de la maison de retraite. A chaque repas "à thème" correspondait une tenture de grande taille. Le public est venu en nombre tout au long de cette journée.

Cette animation de fin d'année avait pour but de faire mieux connaître les associations et les bénévoles qui en ont la charge. Tout au long de l'année, elles ont des actions dans la commune. Ce fut ainsi l'occasion de faire se rencontrer les habitants, les gens de passage autour du monde associatif.

Il y eut également la participation de la compagnie Tue-mouches, sa conteuse Elisabeth Troesler et son accompagnatrice musicale à la harpe africaine Carole Robert. A chaque heure, elles intervenaient pour la joie des petits et des grands en les entraînant dans des histoires rocambolesques.

Cette initiative sera reconduite mais à une autre période de l'année selon toute probabilité. Il appartiendra aux associations d'en décider.

Les associations participantes : Amicale laïque, les Amis de Kreiz ar mor, APPIB, le Comité des fêtes, Fert'île, Club Marie-Thérèse, Culture-Loisirs, Amicale des pompiers, Syndicat d'initiative, Comité de jumelage, Association du moulin du Birlot, Association pour la sauvegarde et l'entretien du patrimoine religieux, la Société de chasse, l'Art dans l'île.



Vie associative

Proto Festival

L'association Fert'Île, en partenariat avec le Comité des Fêtes et les Editions de l'Œuf, a organisé son "Proto Festival" les 10, 11, 12 septembre 2010. Ces dates ont été choisies pour mieux toucher les insulaires que nous sommes. Ce programme étalé sur trois jours a attiré près de 350 personnes.

La diversité des animations annoncées avait de quoi satisfaire un large public.

- **La musique** : de nombreux concerts avec les groupes Pan Pung (musique d'inspiration extrême-orientale, avec guitare, zarb, sagat, tabla), David et The Ghost orchestra (guitare folk), les Loose Bees (en ouverture du festival sur la Place du Bourg).

- **La musique et le cinéma** : projection du célèbre film "l'homme d'Aran", en

noir et blanc. qui raconte la vie difficile d'une famille de pêcheurs sur une île irlandaise, entre les deux guerres. Il était mis en musique en direct (chants, harpe et percussions).

- **La nature** : des membres de l'association Fert'Île ont proposé des balades botaniques à travers les chemins de l'île. Cette animation est reprise à d'autres périodes de l'année.

- **La culture** : la "soupe aux livres", animation proposée par les éditions Parole, originaires de Provence ; autour d'un livre, chacun peut parler, "mettre son grain de sel".

- **La balade contée d'Elisabeth Troesler** : dans son univers un peu décalé, on trouve des dragons, certes, mais ceux-ci sortent des papiers peints et les

princesses lisent des horoscopes ... L'auditoire ébahi a écouté la conteuse avec joie.

- **La salle polyvalente accueillait une exposition de dessins originaux de bandes dessinées.** Il y avait également les Editions de l'oeuf, les Editions Parole et le célèbre auteur de BD Alain Goutal : chacun dans son stand proposait aux visiteurs ses dernières réalisations.

Le Proto-Festival avec ses animations aussi nombreuses que variées, est une initiative que l'on se doit de saluer et d'encourager.



Projection de "l'homme d'Aran"



Danses



Dédicaces

Environnement

"Le tri, ça me dit"

La commune de Bréhat est adhérente au SMITRED – Valorys (syndicat mixte pour le tri, le recyclage et l'élimination des déchets), situé à Pluzunet. C'est ce syndicat qui traite nos ordures.

Dans les grandes surfaces, on a assisté peu à peu à la fin de la distribution des petits sacs plastiques à titre gratuit ; leur disparition a été un bien pour notre planète. Désormais, la clientèle vient faire ses courses avec son panier, son cabas ou des sacs de grande taille achetés au supermarché. Lorsque ceux-ci ont été beaucoup utilisés, ils sont repris par le magasin qui gracieusement les remplace. C'est là une action très responsable de la part de certaines enseignes.

Une nouveauté, qui résulte du Grenelle de l'environnement, va être, dès le 1^{er} juillet 2011, la possibilité pour les consommateurs de se débarrasser de

tout ce qui constitue le suremballage de leurs achats, une fois leur passage en caisse effectué (par exemple les cartons d'emballages des laitages, des chaussures, du tube de dentifrice, etc.). Ces points de reprise dans notre région ne seront disponibles que dans des magasins, ayant une superficie de plus de 2 500 m².

Cela va inciter chacun d'entre nous à avoir une attitude différente de celle que nous avons habituellement, et à privilégier les produits avec recharge ou concentrés. Pour les consommateurs que nous sommes, cela sera donc un changement et c'est pourquoi le SMITRED, l'organisme qui traite nos déchets, va organiser une grande campagne de communication "le tri, ça me dit" au cours des trois premiers mois de cette année, auprès de la clientèle des supermarchés. Les enseignes

concernées sont d'accord pour œuvrer dans ce sens, elles pourront également faire connaître leurs propres actions autour du développement durable.

D'ici 2012, le plan national vise à ce que 75 % de nos emballages ménagers soient valorisés par le recyclage.

Peut-être qu'avec ce tri à la sortie des caisses des supermarchés, les consommateurs arriveront à influencer les industriels afin qu'ils réduisent les emballages de façon significative ou qu'ils utilisent de plus en plus des emballages issus du recyclage.

A chacun d'entre nous d'avoir le geste différent, le réflexe lors de nos achats pour choisir le produit ayant peu d'emballage. C'est bon pour l'environnement, c'est bon pour la planète.

Environnement

Poubelles

Pour vous, la réflexion va être "encore des photos", car vous faites partie des habitants qui ont bien compris le message et qui sont respectueux de l'environnement.

Mais malheureusement, pour d'autres, peu nombreux il est vrai, le message n'a pas été compris. On peut le voir sur ces deux photos prises à un mois d'intervalle



à peine, au même endroit. Ce sont sans doute les employés de la commune qui ont ramassé la première fois les déchets abandonnés près du point de collecte. Il est réservé uniquement aux verres, aux canettes, aux ordures en sacs des gens de passage ou en week-end. (première photo). Depuis de nouveaux déchets ont

été déposés au même endroit. On ne peut que regretter ces faits. C'est à la déchèterie que l'on doit déposer ce genre d'objets cassés ou ceux dont on souhaite se débarrasser. Une nouvelle fois, pour notre environnement à tous, nous vous demandons de respecter ces consignes et vous en remercions.

Urbanisme

Permis de construire et autorisations d'urbanisme

Tous les travaux sont soumis à une autorisation préalable (y compris toitures, poses de velux, panneaux photovoltaïques, fenêtres, ravalement, clôtures...) à l'exception des travaux d'aménagement intérieur sauf changement de destination et de réfections à l'identique. Soumis ou non à autorisation, tous ces travaux doivent respecter les règles d'urbanisme définies notamment par le POS.

Toutes les transformations extérieures sont soumises à autorisation et doivent être déclarées.

Il existe trois régimes d'autorisation :

- le permis de construire,
- le permis d'aménager, (ex. lotissement)
- le permis de démolir.

Le permis d'aménager ou le permis de construire peuvent valoir le cas échéant permis de démolir.

Et un régime de déclaration :

la déclaration préalable.

L'application de l'un ou l'autre de ces régimes dépend de la nature du projet (le cas échéant se renseigner en mairie).

Régime d'autorisation (permis de construire, d'aménager, de démolir)

Le formulaire de demande doit être rédigé en cinq exemplaires :

- 1 exemplaire mairie,
- 1 exemplaire Bâtiments de France,
- 1 exemplaire DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer),
- 1 exemplaire Préfecture
- 1 exemplaire ERDF

Régime de déclaration (déclaration préalable de travaux)

La déclaration préalable doit être rédigée en quatre exemplaires :

- 1 exemplaire mairie,
- 1 exemplaire Bâtiments de France,
- 1 exemplaire DDTM,
- 1 exemplaire Préfecture

En site classé, la demande sera transmise

à la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites siégeant à la préfecture.

Lors du dépôt du dossier en mairie, un récépissé sera remis au pétitionnaire qui l'informerait du délai de droit commun qui lui est applicable.

La commission Urbanisme, présidée par Jean-Pierre Bocher, premier adjoint, entouré de quatre élus (Josette Alice, Michèle Le Cor, Alain Louail, Marie Louise Rivoalen), se réunit tous les 15 jours et étudie les dossiers. Après étude, elle donne son avis et ses commentaires. Ceux-ci sont transmis à la DDTM et aux Bâtiments de France.

Délais de réponse

Déclaration préalable :

- Délai de droit commun : 1 mois
- Sites classés et inscrits : prolongation d'un mois (consultation Bâtiments de France).

Permis de construire et de démolir :

- Délai de droit commun : 2 mois
- Sites classés et inscrits : prolongation du délai ci-dessus de 1 à 12 mois (consultation Bâtiments de France).

Permis d'aménager et autres constructions :

- Délai de droit commun : 3 mois
- Sites classés et inscrits : prolongation du délai ci-dessus de 1 à 12 mois (consultation Bâtiments de France).

Au terme de ces différents délais, le maire émet un arrêté accordant ou refusant la réalisation du projet.

Lors de l'ouverture du chantier, les dispositions suivantes sont obligatoires :

- une déclaration d'ouverture de chantier en 3 exemplaires doit être adressée en mairie dès le commencement des travaux,
- un panneau d'autorisation de construire (format rectangulaire supérieur à 80 cm) doit être installé, pendant toute la durée du chantier, de telle façon que tous les renseignements soient lisibles de

la voie publique ou des espaces ouverts au public. Sur ce panneau doivent être apposés les informations suivantes :

- N° de permis de construire ou de déclaration préalable
- La date de l'accord
- Le nom du bénéficiaire
- La nature des travaux, SHON autorisé, hauteur de la construction, superficie du terrain...
- La mention relative au droit de recours contentieux de deux mois (articles R600-1 et R600-2 du Code de l'urbanisme).

Enfin, dès la fin des travaux, la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) doit parvenir obligatoirement en mairie en trois exemplaires.

La mairie effectue un contrôle de conformité dans les 5 mois suivant la réception de la DAACT.

Certificat d'urbanisme

Avant d'effectuer certains travaux, il peut être opportun de demander un certificat d'urbanisme :

- soit un certificat d'urbanisme d'information qui indique les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et liste les taxes d'urbanisme applicables au terrain (deux exemplaires).

- soit un certificat d'urbanisme opérationnel qui indique en outre si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée (nouvelle construction ou agrandissement) en 4 exemplaires.

Tous les formulaires sont téléchargeables sur internet en tapant le nom de la déclaration demandée sur votre moteur de recherche ou sur le site de la commune rubrique Mairie en ligne/ services en lignes/démarches officielles/ service-public.fr.

Les oiseaux de l'archipel bréhatin



Depuis son numéro 45 (février 2007) Bréhat Infos publie régulièrement une photo d'oiseaux réalisée par Jacques Potier. Nous rappelons aux amateurs d'oiseaux et/ou de belles images qu'ils peuvent consulter sur le site de la commune (<http://www.iledebrehat.fr/>) un diaporama que nous a confié Jacques Potier et qui présente 90 espèces.

Moulin du Birlot

Venez nous rejoindre pour faire vivre cet été, le moulin du Birlot !

Le moulin est incontestablement l'une des destinations de promenade prisée par tous, petits et grands, insulaires, résidents comme touristes. Il est intéressant qu'il soit ouvert régulièrement, et bien présenté. Le patrimoine est l'affaire de tous. Le nouveau bureau de l'Association du moulin recrute pour la prochaine saison touristique, juillet-août - un(e) étudiant(e) afin d'ouvrir le Moulin à la visite, et aux commentaires. Les horaires de travail seront chaque après midi de 14h à 17h. De bonnes connaissances historiques et techniques seront appréciées pour ce job d'été, qui naturellement sera rémunéré. Une mise à niveau et une formation peuvent être envisagées.

Les candidatures sont à adresser à :

Monsieur le Président - Association du Moulin du Birlot
Mairie - 22870 Ile de Bréhat.

Numéros utiles

SAMU 15

POMPIERS 18

POLICE 17

APPEL URGENCE EUROPÉEN

(met automatiquement en œuvre
les n° ci-dessus) **112**

CENTRE ANTI-POISONS

RENNES 02 99 59 22 22

Mairie 02 96 20 00 36

Télécopie : 02 96 20 01 92

Médecin Bréhat 02 96 20 09 51

Police Bréhat 06 17 41 59 15

Eric Grison

Gendarmerie

Bréhat (été) **02 96 20 04 21**

Paimpol **02 96 20 80 17**

Petit train 06 86 77 85 46

routier 02 96 20 04 06

Diffusion de Bréhat Infos

Si vous habitez en dehors de Bréhat et souhaitez recevoir Bréhat Infos à domicile, déposez ou envoyez des enveloppes, de format A4 (21 x 29,7 cm), timbrées à votre adresse à la mairie. L'affranchissement actuel est de 2,30 euros pour le poids maximum. Bréhat Infos paraît trois à quatre fois par an. Voir aussi la rubrique Site internet de la commune.

Etat-Civil

Décès

Jeanne, Augustine GUIGANTON épouse COEURET
..... Le 25 décembre 2010

Raymond LEON
..... Le 14 janvier 2011

Claude GUILLOU épouse DUBREIL
..... Le 16 janvier 2011

Information

Site Internet de la commune @

La commune dispose d'un site internet. Destiné à l'information des habitants et résidents, il est constamment mis à jour.

Son adresse : <http://www.iledebrehat.fr/>

Outre de multiples informations pratiques, vous y trouverez, dans leur intégralité, les procès verbaux des séances de conseil municipal dès leur approbation. Et bien sûr, les derniers numéros de Bréhat Infos.

Si vous souhaitez être averti régulièrement par courriel des derniers articles publiés sur le site et bien entendu de la disponibilité de la version électronique de Bréhat Infos, inscrivez-vous directement sur le site.

Directeur de la publication :

Patrick Huet, maire
Mairie-ile.de.Brehat@wanadoo.fr.

Coordonnateur : Jean-Luc LE PACHE, adjoint
jean-luc.le-pache@wanadoo.fr

Réalisation : Groupe RoudennGrafik
Plérin - Tél. 02 96 58 02 03